

# L'eau de la Désirade laissait à désirer

Les défaillances du réseau seraient la cause des intoxications.

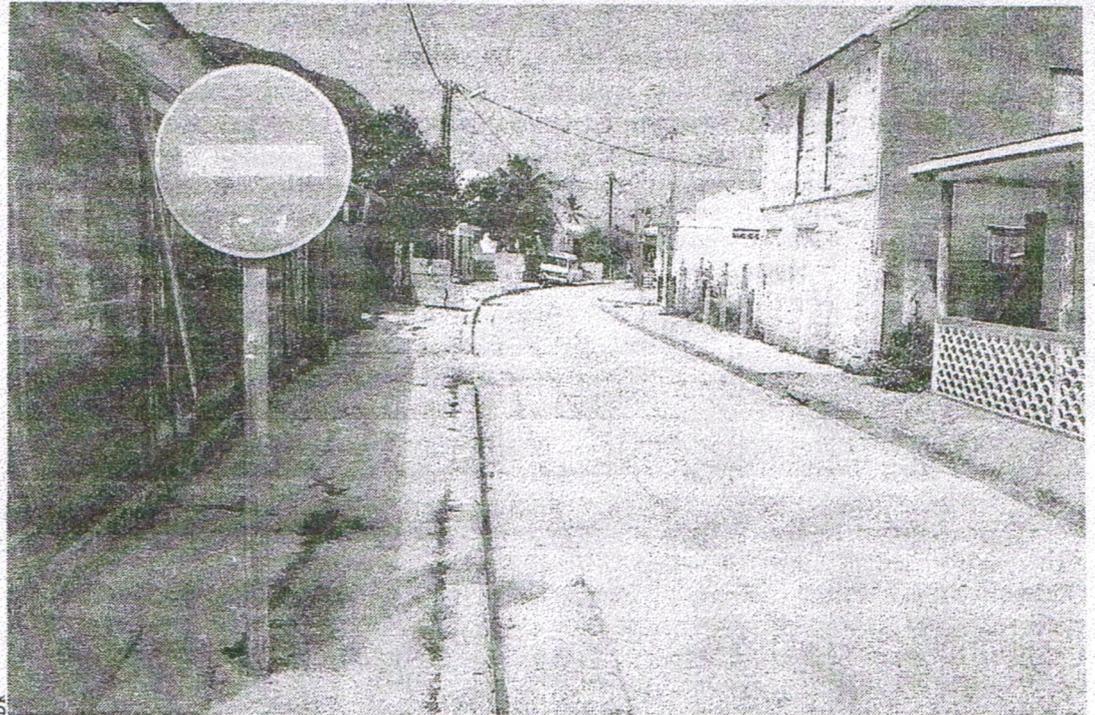
**L'**île de la Désirade, en Guadeloupe, a sans doute été malade de son eau du robinet.

Sur cette île, 234 habitants sur 1 600, souffrant de violentes douleurs abdominales, ont été opérés de l'appendicite entre les mois d'août 1995 et 1996 (*Libération* du 29 août 1996). Dans une décision rendue publique, hier, le conseil régional de l'Ordre des médecins des Antilles et de la Guyane française a disculpé le docteur Louis-Marie Le Cabellec, qui a diagnostiqué des appendicites, et le chirurgien Jérôme Manuceau, qui les a pour l'essentiel opérées. Le conseil de l'Ordre avait été saisi d'une plainte de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass) à leur rencontre.

De son côté, le docteur Le Cabellec, victime d'une tentative de meurtre le 11 août dernier, accusait l'eau. Il avait alerté les autorités sanitaires, dès le début de «l'épidémie», sur l'éventualité d'une contamination du réseau de distribution d'eau, géré par la Sogea. Une association d'habitants, SOS Santé Désirade, a d'ailleurs déposé plainte pour empoisonnement par l'eau. L'association et les deux médecins expli-

**«Il ressort clairement des analyses menées que la qualité de l'eau fournie par le réseau est irréprochable.»**  
La préfecture

quent notamment qu'une rupture de la canalisation d'eau reliant la Guadeloupe et la Désirade a conduit la Sogea à alimenter la population à partir du réservoir d'une ancienne saline, sans prendre de mesures suffisantes de décontamination. L'île de la Désirade est cependant partagée, car le maire et conseiller général, Emmanuel Robin, a plutôt tendance à accuser les médecins. Le maire est en effet un salarié de la Sogea. En toute illégalité, il est aussi signataire de la concession attribuée à la



A la Désirade. 234 habitants sur 1600 ont été victimes de l'eau impure et opérés de l'appendicite.

Sogea. Quant à son épouse, elle est employée par la Ddass, et chargée des prélèvements sur le réseau. Suivant l'analyse de la Ddass, du préfet... et du maire, le procureur de la République a néanmoins ouvert, en août dernier, une information judiciaire du chef de «violence ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente» visant implicitement les deux médecins.

Le conseil régional de l'Ordre des médecins a entendu les docteurs Le Cabellec et Manuceau, le 14 décembre dernier, en présence des représentants de la Ddass. L'enquête de l'Ordre a fait apparaître des informations relatives à la qualité de l'eau occultées par la préfecture. De janvier à mai 1996, en pleine période épidémique, au cours de laquelle 100 Désiradiens sont hospitalisés d'urgence et opérés, la Ddass n'a effectué que trois examens de l'eau. En avril, l'analyse de l'eau par l'Institut Pasteur de la Guadeloupe faisait

apparaître des streptocoques fécaux. L'institut concluait que l'eau était «non potable».

Or la préfecture avait toujours prétendu le contraire: «Il ressort clairement des analyses menées que la qualité de l'eau fournie par le réseau est irréprochable, et qu'elle est donc propre à la consommation», indiquait le préfet. Mal informé, le procureur de la République défendait lui aussi la pureté de l'eau, lors de l'ouverture de l'information judiciaire.

La plupart des habitants étaient d'un autre avis. L'eau du robinet était brunâtre, et charriait même parfois des vers insolites qui, transmis à différents laboratoires, n'ont toujours pas été identifiés. Consulté le Muséum national d'histoire naturelle de

Paris a simplement indiqué qu'il s'agissait d'un ver aquatique, avec des anneaux et sans poils... Selon les spécialistes consultés, le ver ne serait pas responsable des maladies des Désiradiens. Il est en revanche une preuve de l'insalubrité des installations. La Sogea a indiqué, hier, que, «selon les analyses et prélèvements effectués, l'eau ne pouvait être à l'origine des appendicites».

Le Réseau national de santé publique (RNSP) avait conduit, au mois de juillet, une enquête qui contestait le diagnostic des médecins. Son rapport d'investigation, utilisé un mois avant sa parution par le préfet et le procureur pour engager des poursuites, éludait la question de l'eau, et évoquait un «déséquilibre de la flore intestinale des habitants en rapport avec une consommation fréquente d'antibiotiques». Il occultait aussi les analyses d'eau défavorables. La décision de l'Ordre des médecins devrait inciter le RNSP à poursuivre son enquête ●

